



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 17/86

Concerne : Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de
Mademoiselle Anja Denise DIXON, ressortissante américaine

Municipal responsable : M. Marc JACCARD, syndic

Monsieur le Président,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers,

Mademoiselle Anja Denise DIXON a demandé à la Municipalité de Prangins d'être agrégée comme bourgeoise de notre Commune.

La demande de Mlle Dixon, qui est au bénéfice d'une autorisation de naturalisation délivrée par l'Office fédéral de la police le 1er février 1985, a été examinée conformément aux dispositions du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Prangins, du 8 mars 1984.

Anja Denise DIXON, fille de Gérald et de Heidi, née Dill, est née le 16 décembre 1964 à Genève. Elle passe sa prime jeunesse en Afrique du Sud, où ses parents sont déplacés momentanément pour raisons professionnelles. Elle y suit pendant 4 ans, soit de 1969 à 1972, les classes enfantines et primaires. Rentrée en Suisse au mois d'août 1972, elle fréquente les classes de l'école publique de Founex, puis entre au Collège de Nyon, en section classique. Après son certificat, elle suit les cours du Gymnase à Lausanne, où elle obtient son baccalauréat.

La candidate effectue ensuite plusieurs stages dans des hôpitaux en qualité d'aide-infirmière, notamment au CHUV à Lausanne, ainsi qu'en Autriche, à Vienne. La physiothérapie l'intéresse; c'est la raison pour laquelle elle effectue un stage chez M. Gonze, physiothérapeute, à Nyon.

Depuis le printemps 1985, elle suit les cours d'une école de physiothérapie à Schaffhouse.

La requérante est de religion protestante.

Mlle Dixon s'exprime en français sans accent particulier; de même, elle parle et écrit l'anglais et l'allemand.

Elle pratique plusieurs sports, en particulier le ski, la natation, le squash et la marche en montagne. Ses loisirs sont occupés par la lecture; de plus, elle aime fréquenter le théâtre et assister à des concerts.

Le casier judiciaire de Mlle Dixon est vierge, et son nom ne figure pas au casier judiciaire central. De même, sur le plan communal, aucune plainte ou remarque désobligeante n'est parvenue à la connaissance des Autorités ou du Service de police.

Née en Suisse, ayant passé l'essentiel de sa vie dans notre pays, où elle a fait la quasi-totalité de ses études, Anja DIXON ne diffère en rien d'une jeune Vaudoise.

La candidate invoque à l'appui de sa demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins le fait qu'elle se sent Suissesse et considère notre pays comme le sien, se sentant étrangère dans son pays d'origine, où elle ne se rend que très irrégulièrement, pour rendre visite à des parents.

En conséquence, la Municipalité, unanime, a décidé de vous demander d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Anja Denise DIXON, et vous propose de fixer, en application des dispositions de l'art. 16 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins à Fr. 100.- la finance d'agrégation.

C'est pourquoi nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 17/86 relatif à la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de Mlle Anja Denise DIXON,
 lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
 attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

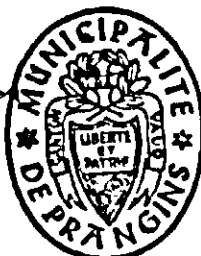
DECIDE

- 1/ d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Mlle Anja Denise DIXON, née le 16 décembre 1964,
- 2/ de fixer à Fr. 100.- la finance d'agrégation, selon l'art. 16 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984.

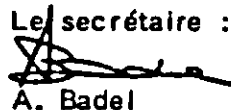
Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 23 septembre 1986, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :
 M. Jaccard


 The seal of the Municipality of Prangins is circular with a double border. The outer border contains the text 'MUNICIPALITE DE PRANGINS' at the top and '1848' at the bottom. The inner border contains 'LIBERTÉ' at the top and 'DROIT' at the bottom. In the center is a shield with a crown on top and a cross inside.

Le secrétaire :
 A. Badel


 A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Badel', is written over the printed name.